

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le Vendredi 30 Janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, DORDET Murielle, FABRE Annick, FILLÂTRE François, FRERET Annabel, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre.

**Absents excusés** : Messieurs FERQUIN Olivier, HADJ-DAHMANE Bouamra

**Secrétaire de séance** : Madame FABRE Annick

### ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du 30/01/2009**
- 2) **Tarifs des concessions cimetièrè**
- 3) **Indemnité logement instituteur**
- 4) **Admission en non-valeur**
- 5) **SIEGE : Effacement des réseaux Rue du Poitou  
Effacement des réseaux Rue du Roussillon  
Changement des candélabres Chemin du Halage 1<sup>ère</sup> tranche  
Compte-rendu du Comité Syndical**
- 6) **Demandes de subventions pour projets 2009**
- 7) **Communauté d'Agglomération Seine Eure : Compte-rendu des réunions**
- 8) **Informations et questions diverses**

### **1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/11/2008**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 Novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2 Tarifs des concessions cimetièrè**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les tarifs des concessions sont les suivants :

- Concession trentenaire : 68.60 € - Concession cinquantenaire : 106.71€

Les recettes sont imputées au CCAS. Il propose d'augmenter le tarif au 1er Janvier 2009 comme suit :

- Concession trentenaire : 100.00 € - Concession cinquantenaire : 160.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les tarifs des concessions à compter du 1er Janvier 2009 comme ci-dessus.

### **3 Indemnité Logement Instituteur**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que le montant est fixé chaque année par le Préfet après avis du Comité des Finances Locales et des Conseils Municipaux.

Le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire de la dotation spéciale instituteur en 2008 à 2751€.

L'indemnité représentative de logement est fixée à 2973.72€.

Le complément d'indemnité qui reste à la charge de la commune s'élève donc à 2973.72€ - 2751 € soit 222.72€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser la somme de 222.72€ pour 2008 à l'institutrice bénéficiaire.

### **4 Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'admission en non valeur de créances, datant des exercices antérieurs, qui n'ont pu être recouvrées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'admettre en non valeur les créances pour un montant total de 1227.60 €

### **5 SIEGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les délibérations concernant ce programme ont été prises en Avril 2008. Après étude, le montant des travaux a été réévalué. Il convient donc de modifier les montants.

**5.1 Effacement des réseaux Rue du Poitou - Distribution Publique**

**Programme syndical « RR » Travaux DP - Année: 2008  
Inscription : 35 000 € - Code : 1084741 - N° DT : 901193**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique **rue du Poitou estimés à 35 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires, dans le cadre de son programme annuel.

Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

- Option n°1 : Paiement au comptant

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 29\,264.21\text{€ H.T.} \times 20\% = 5\,852.84\text{€}.$$

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 29 147.16€.

- Option n°2 : Paiement en quinze annuités

La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 29\,264.21\text{€ HT} \times 30\% = 8\,779.26\text{€}$$

À rembourser en 15 versements, dont le premier, 585.28 € par an, débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 26 220.74 €.

Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

La participation communale, qu'elle soit au comptant ou en annuités, sera réglée par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

1. d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E.,
2. de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir option n°1 : paiement au comptant
3. de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
4. d'inscrire à son budget les prévisions suivantes : en dépenses au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit : **5 852.84 €.**

**5.2 Effacement des réseaux Rue du Poitou – Éclairage Public**

**Programme syndical « EP » - Année: 2008  
Inscription : 12 000 € - Code : 2084741 - N° DT : 901193**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public **rue du Poitou estimés à 12 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à 12 000,00 € TTC, la part communale (P) s'élève à :

$$P = 10\,033.44\text{€ H.T.} \times 40\% = 4\,013.38\text{€}$$

Le solde et la T.V.A. pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à 7 986.62€.

Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2009

La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

1. d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
2. de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40% du coût réel H.T. des travaux,
3. de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
4. d'inscrire à son budget les prévisions suivantes : En dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, Soit 4 013.38 €,

### **5.3 Effacement des réseaux Rue du Roussillon – Distribution Publique**

<b>Programme syndical « RR » Travaux DP - Année: 2009</b> <b>Inscription : 110 000 € - Code : 1094741 - N° DT : 901339</b>
---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique : **rue du Roussillon estimés à 110 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires, dans le cadre de son programme annuel.

Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

- Option n°1 : Paiement au comptant

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

<b>P = 91 973.24€ H.T. x 20% = 18 394.65 €.</b>
---

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 91 605.35€.

- Option n°2 : Paiement en quinze annuités

La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

<b>P = 91 973.24€ HT x 30% = 27 591.97 €</b>
--

À rembourser en 15 versements, dont le premier, 1 839.46€ par an, débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 82408.23 €,

Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

La participation communale, qu'elle soit au comptant ou en annuités, sera réglée par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E., et :

1. de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir Option n°2 : Paiement en quinze annuités
2. de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
3. d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :
  - En dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, Soit : 27 591.27 €
  - En recettes : au compte 16875 le montant total des sommes des versements avancées, Soit : 27 591.27 €

**5.4 Effacement des réseaux Rue du Roussillon – Éclairage Public**

**Programme syndical « EP » - Année: 2009**  
**Inscription : 60 000 € - Code : 2094741 - N° DT : 901339**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public **rue du Roussillon estimés à 60 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à 60 000,00 € TTC, la part communale (P) s'élève à : Le solde et la T.V.A. pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à 39 933.11€.

Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉCIDE**

1. d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
2. de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40% du coût réel H.T. des travaux,
3. de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
4. d'inscrire à son budget les prévisions suivantes : En dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, Soit : 20 066.89 €,

**5.5 Effacement des réseaux Rue du Roussillon – France telecom**

**Programme syndical « FT » - Année: 2009**  
**Inscription : 40 000 € - Code : 9094741 - N° DT : 901339**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques.

En application de la convention pour la dissimulation des réseaux aériens téléphoniques dont font parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux et d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel.

La part financière (P) de la commune s'élève à 60% du coût hors taxe des travaux.

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux.

Les travaux étant estimés à 40 000 € T.T.C., la part communale (P) s'élève à :

**P = 33 444.82 € H.T. x 60 % = 20 066.89 € et**  
**La TVA à rembourser au SIEGE à 6 555.18 €.**

Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

La participation communale, y compris le remboursement de la TVA, sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

1. D'adopter le projet présenté par le SIEGE,
2. De remettre l'ouvrage à France Télécom après réception des travaux. Le SIEGE étant chargé de ce transfert,
3. De participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 60 % du coût réel H.T. des travaux,
4. De s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée,

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2009

5. De verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
6. D'inscrire à son budget les prévisions correspondantes au projet.
  - En dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 20 066.89 €, + 6 555.18€ TVA à rembourser au SIEGE.

### 5.6 Effacement des réseaux CHEMIN DU HALAGE TR1 – ÉCLAIRAGE PUBLIC

**Programme syndical « EP » - Année: 2009**  
**Inscription : 40 000 € - Code : 2094742 - N° DT : 901341**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public : **Chemin du Halage Tranche1 estimés à 40 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à 40 000,00 € TTC, la part communale (P) s'élève à :

**P = 33 444.82 € H.T. x 40 % = 13 377.93 € HT**

Le solde et la T.V.A. pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à 26 622.07 €.

Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

1. d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
2. De participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40% du coût réel H.T. des travaux,
3. De verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
4. d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :
  - En dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 13 377.93 €,

## 6 Compte-rendu du Comité Syndical du 29 novembre 2008

La commune de POSES a adhéré au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 à la maintenance de l'éclairage public avec le SIEGE.

## 7 Demandes de subventions pour projets 2009

### 7.1 Acquisition tracteur

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'acheter un tracteur pour le service technique.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions au titre de la réserve parlementaire
- à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### 7.2 Aménagement de sécurité

Monsieur le Maire explique au conseil le projet d'aménagement de sécurité dans le village :

- mise en place de panneaux "Attention à nos enfants" ;
- panneaux indiquant la vitesse,
- chicanes rue des Masures et éventuellement dos d'âne.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le projet ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DGE et à la CASE au titre des amendes de police et à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### **7.3 Cimetière - Colombarium**

Monsieur le Maire explique au conseil le projet d'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le nouveau cimetière.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le projet ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DGE, à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### **7.4 Mairie - Mobilier**

Monsieur le Maire explique au conseil le projet de changement de mobilier de la mairie et la réfection des installations électriques.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au Conseil Général, à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### **7.5 Mini-Stadium**

Monsieur le Maire explique au conseil le projet du mini-stadium (terrain multisports) qui sera situé Rue des Écoles.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au Conseil Général, au titre de la DGE, à la CAF, à la CASE au titre des fonds de concours, et au titre de la réserve parlementaire et à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### **7.6 Acquisition d'un pupitre de conférence (sono)**

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un pupitre de conférence. Plusieurs devis sont à l'étude, Il demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions à Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire, à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### **7.7 Matériel cantine – Lave -vaisselle**

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de changer le lave-vaisselle du restaurant scolaire

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général, à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

## **8 Communauté d'Agglomération Seine Eure : Compte-rendu des réunions**

### **8.1 SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

Le président du SCOT, Monsieur BOURLET DE LA VALLÉE, a expliqué qu'il devait ignorer l'autoroute du barreau eurois, pour respecter le planning de sortie des documents du SCOT en Juin, faute d'informations tangibles sur sa réalisation et sur son tracé. Si le projet doit voir le jour, Monsieur BOURDET DE LA VALLEE propose une révision simplifiée du SCOT.

Or le SCOT étant un projet de territoire sur 15 ans. M. MARTIN, Président de la CASE, pense qu'il est nécessaire de tenir compte de cette autoroute, et a assuré que l'autoroute passera sans aucun doute, suivant un tracé qui serait déjà défini mais non divulgué.

Didier PIEDNOËL pense que l'on risque de voir démarrer ce projet très vite.

### **8.2 Commission Tourisme**

L'installation du totem Route de Léry a pris un peu de retard

Une réflexion sur les aires de camping-car est en cours au niveau de la CASE.

La voie verte rejoindra la Rue St Jean à Louviers et d'ici deux ans La Vacherie et Amfreville.

### **8.3 Commission Eau et Assainissement**

La station d'épuration de Léry sera en service en Mai. Poses et Heudebouville sont prioritaires.

#### **8.4 Commission Déchets**

A partir de Mars :

- un ramassage des ordures ménagères par semaine.
- un ramassage des déchets verts par semaine de Mars à octobre. Des bacs seront distribués
- un ramassage du plastique (sacs jaunes) par semaine

### **9 Informations et questions diverses**

#### **9.1 Marché de Noël**

Le club des seniors des Damps était ravi du 1<sup>er</sup> marché de Noël. Ils reviendront l'année prochaine

#### **9.2 14 Juillet**

Deux demandes de participation à la fête foraine sont déjà parvenues en Mairie.

#### **9.3 Fête de la Peinture – Élections européennes**

Date : 7 Juin 2009

#### **9.4 Foire à tout**

Deux Dates : 2 & 3 Mai 2009 – 12 Septembre 2009

#### **9.5 Diagnostic Performance Énergétique**

Une soirée d'information a eu lieu sur l'étude thermographique qui a été faite en 2007. Un plan de la commune a été établi et chaque bâtiment est recensé. Des couleurs sont attribuées en fonction du niveau de déperditions de chaleur. Chacun peut se rendre à l'Association Eure Solaire pour avoir un bilan de son habitation.

#### **9.6 Centre de Loisirs**

Mr Loïc BATREL prend ses fonctions le 2 Février en tant que Directeur du Centre de Loisirs. Il sera chargé de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs été, du conseil municipal des jeunes et du comité de jumelage.

#### **9.7 Échos des Ruelles**

Deux parutions sont prévues pour 2009, en Janvier et Juillet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H30**

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**